



Lieu de travail

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 octobre 2002

Je souhaitais savoir si un employeur est OBLIGE de mettre une cafétéria NON FUMEURS à disposition de ses salariés qui ne fument pas ? Car dans ma société nous avons 2 cafétérias FUMEURS mais les non fumeurs en sont privés.

Réponse :

S'il n'y a qu'une seule cafétéria elle ne peut qu'être non-fumeurs S'il y a deux cafétérias, l'une d'entre elles peut être fumeurs mais ce n'est pas une obligation.

Restant à votre disposition pour une aide plus précise.